



COMMUNE DE MONTREUX

La Municipalité de Montreux met au concours un poste d' :

UN·E OUVRIER·ÈRE DE VOIRIE – ÉQUIPE BALAYEURS À 65 %

**au service des espaces publics
pour la section voirie et cours d'eau**

Contrat annualisé avec présence à 100% du 1^{er} avril au 31 octobre

Tâches principales :

- Exécuter les travaux d'entretien courant du domaine public communal
- Entretenir le mobilier urbain et ses alentours
- Effectuer le nettoyage des routes, sentiers, escaliers du domaine public communal
- Assurer le balayage manuel et la propreté des secteurs en ville et dans les villages (WC publics compris)
- Collecter les divers déchets selon les prescriptions légales
- Conduire les véhicules mis à disposition selon les lois en vigueur

Profil souhaité :

- Sans formation spécifique (scolarité obligatoire)
- Connaissances élémentaires des travaux d'entretien et de nettoyage
- Expérience professionnelle dans le domaine, un atout
- Bonnes connaissances du réseau communal et de ses particularités, un atout
- Bonnes capacités de communication et sens du service à la population
- Bon sens de l'organisation et de la coordination
- Esprit de collaboration et capacité à faire preuve d'initiative
- Apte à travailler en équipe et de manière indépendante
- Sens des responsabilités et du devoir
- Être au bénéfice d'une bonne condition physique

Conditions spéciales :

- Être amené·e à se rendre sur le lieu de travail défini dans un délai de 30 minutes pour intervenir lors d'alarmes
- Horaires irréguliers, les week-ends, les jours fériés selon les besoins du service
- Être titulaire du permis de conduire pour véhicules légers catégories B
- Permis de cariste, un atout

Entrée en fonction : dès le 1^{er} avril 2026

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Marcel Wey :
 021 962 87 24

Vous êtes prêt·e à relever ce défi ? N'hésitez pas à postuler directement depuis notre site internet : www.montreux.ch/emploi en nous transmettant votre dossier de candidature complet (lettre de motivation, CV, diplômes et certificats), **d'ici le 15 janvier 2026.**